



Dossier du BHI N° S3/4405

LETTRE CIRCULAIRE No. 12/2005  
21 janvier 2005

**SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES (M-4)  
SECTION B-100 REVISEE**

- Références :
- 1) Publication M-4 – Partie B : Spécifications de l'OHI pour les cartes marines.
  - 2) Publication M-3 : Résolutions techniques de l'OHI.

Monsieur le Directeur,

1. Le groupe de travail sur la standardisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG) a mené à bien un examen et a effectué une révision complète de la Partie B de la M-4, à partir des travaux qu'avait entrepris l'ancienne Commission de standardisation des cartes (CSC).
2. L'examen et la révision de la Partie B de la M-4 ont pour objectifs :
  - D'insérer de nouvelles spécifications, et de mettre à jour celles existantes, en changeant la numérotation des paragraphes, seulement lorsque cela est absolument nécessaire.
  - D'inclure des références aux cartes électroniques, à la S-52 et à la S-57 dans les sections introductives et de rendre encore plus compatible la Partie B de la M-4 avec la S-52 et la S-57.
  - De rendre le libellé plus normatif, lorsque cela est possible, en poursuivant les progrès qui ont déjà été accomplis au cours des 15 ou 20 dernières années, en vue d'une plus grande standardisation internationale, progrès illustrés par la publication de la S-52 et de la S-57.
  - De clarifier le rôle double de la Partie B de la M-4 qui fournit :
    - Une explication des concepts généraux et de la logique qui sous-tendent la symbologie utilisée pour la cartographie dont la majeure partie concerne à la fois les cartes électroniques et papier, et
    - Des directives spécifiques pour les cartes papier, y compris l'utilisation du texte et de la symbologie
3. Le CSPCWG a terminé la révision de la [première section de la Partie B de la M-4 \(B-100\)](#), disponible sur le site Web de l'OHI ([www.iho.shom.fr](http://www.iho.shom.fr) > Committees > CHRIS > CSPCWG > IHO Publication M-4), devant être examinée par les Etats membres.
4. Les changements notables par rapport à la section originale de la section B-100 sont les suivants :
  - Nouveaux paragraphes introductifs B-100.1-3.
  - Extraits du chapitre V de la Convention SOLAS inclus dans le paragraphe B-102.
  - Suppression de B-110.6 (référence aux surimpressions des réseaux de navigation).

- Nouveaux paragraphes B-120.1-5 expliquant les conventions utilisées dans la M-4.
- Changements aux groupes d'échelles en B-126 afin d'améliorer la cohérence avec d'autres directives de l'OHI, comme la S-57, la Partie A de la M-4 et la Partie A de la M-11 (« Directives pour la préparation et la tenue à jour des plans de découpages des cartes INT » – pas encore publié).
- Les conventions pour les relèvements ont été déplacées de B-263 à B-132, et actualisées à partir de la RT A2.6.
- Le B-140 a été élargi pour couvrir l'utilisation de couleurs supplémentaires résultant de l'utilisation croissante de la nouvelle technologie d'impression
- Le B-170 a été élargi pour couvrir les diagrammes des zones de fiabilité. (ZOC)
- Les B-177 « Zones préférentielles » et B-178 « Diagramme de sécurité » ont été supprimés (après qu'il ait été démontré que ces spécifications ne sont plus utilisées).
- Une nouvelle section B-180 sur les Catalogues et cartes-index est dérivée de la RT B1.12.

Note : Il est proposé de déplacer les sections B-170 à B-178 en B-200 lors de la révision de cette section, ce dernier emplacement étant plus approprié.

5. Les versions française et espagnole révisées de la section B-100 de la M-4 seront préparées au BHI.
6. Les Résolutions techniques A2.6, B1.12, B3.3 et B3.18 de l'OHI ont été incluses dans la révision proposée et il est suggéré de les supprimer lors de l'entrée en vigueur de la Partie B-100 de la M-4.
7. Il est demandé aux Etats membres de compléter le formulaire de réponse en **Annexe A** et d'examiner la révision proposée. Conformément à la Spécification B-160, les EM doivent faire parvenir au BHI (info@ihb.mc) toute objection importante à l'adoption de la section B-100 révisée, ou tout autre commentaire, dans un délai de trois mois. Par conséquent, le formulaire de réponse et les commentaires des EM doivent parvenir au BHI, au plus tard le **21 avril 2005**. En l'absence d'objection, le BHI annoncera dans une lettre circulaire ultérieure que la section révisée est entrée en vigueur.
8. Le BHI saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude au CSPCWG<sup>1</sup> et à son secrétariat au SH du RU<sup>2</sup> pour cet important accomplissement et, de manière générale, pour les remarquables travaux qui ont à ce jour été exécutés par ce GT.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Contre-amiral Kenneth BARBOR  
Directeur

<sup>1</sup> La composition actuelle du Comité est la suivante : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Russie, Royaume-Uni, Ukraine et USA (NGA et NOAA).

<sup>2</sup> Peter Jones, Président et Andrew Coleman, Secrétaire



**RESOLUTIONS TECHNIQUES DE L'OHI**  
**Publication M-3**

**Formulaire de réponse**

*(à faire parvenir au BHI avant le 21 avril 2005*

*E-mail: [info@ihb.mc](mailto:info@ihb.mc) -Télécopie : +377 93 10 81 40)*

**Etat membre :** .....

1. Approuvez-vous que les Résolutions techniques suivantes de l'OHI, qui ont été incluses dans la révision de la Partie B-100 de la M-4, soient supprimées lors de l'entrée en vigueur de cette révision :

- RT A2.6 **RELEVEMENTS** – voir B-132,
- RT B1.12 **CATALOGUES; CARTES-INDEX**– voir B-180,
- RT B3.3 **LISTES TYPES DE SIGNES CONVENTIONNELS ET ABREVIATIONS** – voir B-151.1,  
et
- RT B3.18 **SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES** – voir B-102.

OUI

NON

Commentaires :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Nom : .....

E-mail : .....

Signature : .....

Date : .....